



Avis public



ADOPTION DE RÈGLEMENTS

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR
LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 513-2025 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 75 2004 afin d'autoriser l'habitation bi familiale à titre de vocation principale à l'intérieur d'une affectation d'îlot déstructuré résidentiel de la Ville de Nicolet;*
- *Règlement numéro 514-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant l'ajout de l'usage d'habitation bi familiale h2 dans les zones H04-416 et C04 421 de la Ville de Nicolet*

Toute personne intéressée aux règlements peut les consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

Donné à Nicolet, ce 15 septembre 2025

Brigitte Lagadec
Assistante-Greffière